





tournesol


JARDIN D'ENFANTS - ECHALLENS


Chers parents


Le Tournesol est un petit monde où l'on désire :


-  Répondre aux besoins de l'enfant en favorisant son épanouissement


-  Encourager l'enfant à développer son autonomie dans les actes de la vie quotidienne


-  Respecter le développement et la personnalité de chaque enfant

-  Privilégier les activités créatrices : bricolage, peinture, pâte à modeler, cuisine, découverte de la nature

-  Encourager l'expression corporelle : mime, chant, ronde, découverte de la musique, schéma corporel, histoire

-  Animer des jeux collectifs et individuels

-  Ménager du temps pour les jeux symboliques et libres

-  Créer une relation harmonieuse entre l'enfant, la famille et l'éducatrice

Conditions générales

Le Tournesol est un jardin d'enfants privé.

- Responsable :
- Antoinette Gfeller, éducatrice diplômée
- Accueil :
- Enfant de 2 ½ à l'entrée au cycle initial.
- Jours et Heures d'ouverture
- Les lundis, mardis et jeudis matins
 - de 8h30 à 11h30
 - Le mardi après-midi de 13h30 à 16h30
 - Peut évoluer en fonction du personnel engagé.
- Ethique :
- La démarche du jardin d'enfants s'appuie sur des valeurs chrétiennes comme le partage, le respect d'autrui, l'écoute, le pardon, tout en demeurant sensible à l'environnement religieux de chaque enfant.
 - Le jardin d'enfants utilise comme support les histoires de la Bible (adapté à l'âge des enfants) ainsi que des chansons et la prière.
- Arrivée et départ :
- Les parents sont responsables de la sécurité de leur enfant lors des trajets aller et retour.
 - La personne responsable de l'enfant accompagne celui-ci jusqu'à l'intérieur du jardin d'enfants et signale à l'éducatrice son arrivée. De même pour le retour.
 - Prière d'avertir si une tierce personne vient chercher l'enfant. Cette dernière devra présenter une carte d'identité ou être reconnue de l'éducatrice par un signe distinctif.
- Intégration :
- L'intégration se fait selon les besoins des parents, de l'enfant et de l'éducatrice.
- Visite :
- Durant l'année les parents peuvent assister à toute ou partie d'une matinée au jardin d'enfants, après avoir fixé le jour de la visite avec la responsable.
- Vol :
- Le jardin d'enfants décline toute responsabilité en cas de détérioration ou perte d'effets personnels (habits, bijoux, sacs, chaussures, ...)
 - Veuillez noter le nom et prénom de votre enfant sur les vestes et manteaux.

- Assurance :
- Chaque enfant est assuré individuellement par ses parents.
- Maladie :
- Les parents sont priés de ne pas amener leur enfant malade (fiévreux ou atteint d'une infection contagieuse) au jardin d'enfants.
 - Lorsque l'enfant est malade, les parents en informent la responsable dès que possible.
 - L'éducatrice se réserve le droit de refuser un enfant à l'entrée si son état de santé devrait porter préjudice au bon déroulement de la matinée.
 - Si la santé de l'enfant se dégrade en cours de matinée, les parents peuvent être amenés à venir chercher leur enfant rapidement.
 - En cas de maladie ou accident occasionnant une absence, il est possible de remplacer les jours manqués, en accord avec la responsable et pour autant que le nombre d'enfants présents le permette.
- Urgence médicale :
- En cas d'urgence, l'enfant sera soigné par le Dr Jean-Pierre Pavillon, médecin à Echallens.
 - Tous les frais médicaux résultant d'une urgence médicale sont à la charge des parents.
- Tarif :
- Fr. 80.- / mois : 1 demi-journée par semaine.
 - Fr. 150.- / mois : 2 demi-journées par semaine.
 - Fr. 215.- / mois : 3 demi-journées par semaine.
 - Fr. 275.- / mois : 4 demi-journées par semaine.
 - Seuls les mois de juillet et août ne sont pas comptés dans le tarif, le jardin d'enfant étant fermé. Le tarif des autres mois ne change pas, même lors de vacances scolaires.
 - Les paiements seront effectués chaque fin de mois pour le mois suivant, sur le compte postal : CCP : 17-746713-9
 - Une finance de 50.- est perçue lors de la première inscription – renouvelable d'année en année.
 - Une réduction de 25.-/demi-journée est accordée pour le deuxième enfant inscrit de la même famille.

- Inscription :**
- L'inscription de l'enfant est valable pour une année scolaire, soit de septembre à juin.
 - En cas de départ, la résiliation du contrat d'inscription sera signalée par écrit au minimum 1 mois à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté ou si le départ à lieu en cours de mois, l'écolage est dû en entier.
 - Pour toute modification de fréquentation, une demande doit être faite par écrit à la responsable avant le 20 du mois en cours afin que le changement puisse prendre effet dès le mois suivant.
 - Une réinscription est demandée pour chaque année scolaire.
- Vacances :**
- Le jardin d'enfants « Le Tournesol » sera fermé aux dates des congés officiels et aux vacances scolaires.
 - Toute absence prévisible ou vacances hors scolaires sont à signaler à la responsable. Ces absences n'entraîneront aucune réduction et ne seront pas remplacées.
- Sorties :**
- Durant l'année, des sorties peuvent être organisées, il sera demandé aux parents une petite participation aux frais si nécessaire.
- Adresse de la responsable :**
- Le Tournesol
Antoinette Gfeller
 - Place de l'Hôtel-de-Ville 8
1040 Echallens
Tél. : 076 / 583 08 16

Le jour de la rentrée de l'enfant, prière d'apporter :

1. 1 photocopie du certificat d'assurance maladie et accident de l'enfant.
2. 1 photocopie de l'assurance RC ménage (l'enfant n'est pas assuré par le jardin d'enfant).
3. 1 paire de pantoufles (avec le nom de l'enfant).
4. Habits de rechange (à laisser au vestiaire).
5. 1 fruit ou autre pour le goûter (pas de yogourt).

Plan d'accès au jardin d'enfants

Pl. de l'Hôtel-de-Ville 8, 1040 Echallens (1^{er} étage)

